



LA LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA MANCHE

Le Service National Universel 2021



Le Service National Universel (SNU) – promotion 2021 s'adresse à tous les jeunes français nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion sociale.

Le SNU, c'est quoi ?

Le SNU se décline pour les jeunes en 3 étapes successives :

- Un séjour de cohésion de 2 semaines (du 21 juin au 02 juillet 2021), en internat, visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense.

- Une Mission d'Intérêt Général (MIG) à réaliser dans le département de résidence, d'une durée de 2 semaines ou 84 heures réparties sur l'année, visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des volontaires dans la société.

- Un engagement volontaire d'au moins 3 mois (facultatif), visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes.

3 ÉTAPES CLÉS

1
Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département

2
Mission d'intérêt général

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3
Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

SNU et collectivités

Le SNU peut concerner les collectivités à plusieurs titres :

- être le relais pour informer sur le dispositif auprès des jeunes dans les territoires ;
- être le relais auprès d'associations et/ou partenaires divers susceptibles d'être intéressés pour intervenir ponctuellement durant le séjour de cohésion ;

• être le relais auprès de personnes susceptibles d'être intéressées pour faire partie de l'équipe d'encadrement du séjour de cohésion SNU ;

• relayer l'information concernant les Missions d'intérêt Général (MIG) auprès du secteur associatif notamment et être force de proposition pour accueillir des jeunes en MIG au sein d'une collectivité.

Quels domaines ?
Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.

Où ?
Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.

Quand ?
Tout au long de l'année (minimum 84 heures) hors temps scolaire, l'année qui suit le séjour de cohésion.

Comment s'inscrire au SNU ?

Tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une expérience d'engagement volontaire dans le cadre du SNU peuvent s'inscrire via la plateforme :

<https://www.snu.gouv.fr/>

La date limite d'inscription est le :
Le mardi 20 avril 2021

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour toute question sur le SNU :
SDJES de la Manche : ddcs-snu50@manche.gouv.fr
02 50 71 50 00

Site officiel du SNU : <https://www.snu.gouv.fr/>

Site des services de l'État de la Manche : www.manche.gouv.fr